

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

**58<sup>e</sup> Séance (extraordinaire)**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 31 mai 2010 à 19 h, au 350 boul. Champlain Sud à Alma, à la salle 215, à laquelle il y avait quorum.

**Sont présents les commissaires suivants :**

Madame Nathalie Blais	Monsieur Serge Renaud
Madame Josée Bouchard	Madame Nathalie Savard
Madame Sylvie Charest	Madame Roxanne Thibeault
Madame Nathalie Côté	Madame Andrée Verreault
Madame Dany Duchesne	Monsieur Jean-Marie Villeneuve
Madame Marjolaine Girard	Monsieur Sylvain Beaulieu, commissaire-parent
Madame Audrey Jean	Madame Nancy Verreault, commissaire-parent
Madame Danielle Munger	

**Absences :** Mesdames Annie Larouche, Manon Tremblay, Marie-Claude Tremblay et Edith Vaillancourt et messieurs Alain Gauthier et Eric Renaud

**Sont également présents :** Monsieur Eric Blackburn, directeur général, madame Christine Fortin, directrice générale adjointe, madame Christine Flaherty, secrétaire générale et directrice des communications.

**1. PRÉLIMINAIRES**

**1.1 Conformité de la convocation**

À la demande de madame Roxanne Thibeault, présidente, madame Christine Flaherty, secrétaire générale et directrice des communications, explique que l'avis de convocation à cette séance extraordinaire du 31 mai 2010 a été transmis à tous les commissaires dans les délais prescrits. Avis de la convocation a aussi été affiché dans toutes les écoles et centres dans les délais prescrits. Constatation est faite à l'effet que la procédure de convocation a été respectée et que la réunion a été régulièrement convoquée.

**1.2 Ordre du jour : Acceptation**

**CC100531-01** **Sur proposition de madame Sylvie Charest, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance.**

## 2. DÉPÔT DE DOCUMENTS / PRÉSENTATIONS

Aucun

## 3. OBJETS DE DÉCISIONS

### 4.1 École Arc-en-Ciel : modification de l'acte d'établissement

**Considérant** que le Programme d'éducation internationale est offert à la Commission scolaire, à l'école Arc-en-Ciel, depuis l'année scolaire 2008-2009;

**Considérant** que l'école Arc-en-Ciel est une école sans bassin et que ceci crée, d'année en année, une complexité organisationnelle;

**Considérant** qu'en 2009-2010, l'école accueille 80 élèves répartis en quatre groupes soit, un groupe de préscolaire, un groupe de 1<sup>re</sup> année, un groupe de 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années et un groupe de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> années;

**Considérant** que si le statu quo est maintenu pour cette école, une baisse de clientèle est encore à prévoir pour la prochaine année scolaire;

**Considérant** que le 29 juin 2009, le conseil des commissaires a adopté une résolution (CC090629-03) à l'effet de procéder à une analyse des solutions possibles pour assurer la pérennité du Programme d'éducation internationale au primaire en établissant une organisation structurante;

**Considérant** les travaux du comité (composé de Guylaine Dubé, directrice des Services éducatifs, Eric Renaud, commissaire, Audrey Jean, commissaire, Nathalie Savard, commissaire, Jean-Marie Villeneuve, commissaire, Nancy Verreault, présidente du comité de parents, Michelle Dessureault, directrice de l'école Arc-en-Ciel et de l'École secondaire Camille-Lavoie, et de René Simard, directeur des écoles Saint-Antoine et Mgr-Victor) mandaté pour étudier la question, travaux qui se sont déroulés pendant toute la présente année scolaire;

**Considérant** le rapport du comité présenté au conseil des commissaires en séance de travail le 27 avril 2010;

**Considérant** que parmi les hypothèses identifiées par le comité pour assurer la pérennité du programme, le conseil des commissaires a retenu l'hypothèse du déménagement de l'école Arc-en-Ciel dans le bâtiment abritant l'école Saint-Pierre;

**Considérant** qu'un des avantages de cette hypothèse est que l'école Arc-en-Ciel pourrait bénéficier d'un apport additionnel de clientèle provenant du bassin de l'école Saint-Pierre;

**Considérant** que dans l'objectif d'offrir les meilleurs services possibles aux élèves tout en considérant le choix des parents, il était opportun d'analyser la faisabilité de cette hypothèse dès l'année scolaire 2010-2011;

**Considérant** les démarches effectuées depuis le 27 avril dernier, auprès des parents de l'école Arc-en-Ciel pour connaître leur intérêt à maintenir l'inscription de leurs enfants à cette école dans des nouveaux locaux, conditionnellement à la consolidation des effectifs scolaires et en évitant les groupes à trois années d'étude;

**Considérant** les démarches effectuées auprès des parents de l'école Saint-Pierre pour connaître leur intérêt à inscrire leurs enfants au Programme d'éducation internationale à l'école Arc-en-Ciel pour la prochaine année scolaire;

**Considérant** que les réponses des parents des deux écoles reçues à ce jour permettraient de consolider l'organisation des groupes du primaire à l'école Arc-en-Ciel en évitant la création de groupes à trois années d'étude;

### **Locaux**

**Considérant** que le déménagement de l'école Arc-en-Ciel dans le bâtiment abritant l'école Saint-Pierre impliquerait une modification de son acte d'établissement;

**Considérant** l'analyse des besoins en locaux de l'école Arc-en-Ciel et de l'école Saint-Pierre réalisée par les Services éducatifs;

**Considérant** que les locaux dont dispose une école sont identifiés dans son acte d'établissement;

**Considérant** que la modification de l'acte d'établissement de l'école Arc-en-Ciel doit faire l'objet d'une consultation auprès de son conseil d'établissement et du comité de parents de la Commission scolaire;

**CC100531-02**

**En conséquence, sur proposition de madame Danielle Munger, il est résolu à l'unanimité :**

- d'adopter, pour fins de consultation, le projet d'acte d'établissement amendé de l'école Arc-en-Ciel pour l'année scolaire 2010-2011, tel que déposé, selon lequel l'école est relocalisée dans le bâtiment abritant l'école Saint-Pierre et partage des locaux avec cette école;

- de soumettre ce projet d'acte d'établissement amendé au conseil d'établissement de l'école Arc-en-Ciel et au comité de parents de la Commission scolaire, pour consultation;
- que le conseil d'établissement de l'école Arc-en-Ciel et le comité de parents de la Commission scolaire transmettent leur avis au plus tard le 17 juin 2010.

#### **4.2 École Saint-Pierre : modification de l'acte d'établissement**

**Considérant** la résolution CC100531-02 concernant la relocalisation de l'école Arc-en-Ciel dans le bâtiment abritant l'école Saint-Pierre;

**Considérant** l'analyse des besoins en locaux de l'école Saint-Pierre et de l'école Arc-en-Ciel réalisée par les Services éducatifs;

**Considérant** que les locaux dont dispose une école sont identifiés dans son acte d'établissement;

**Considérant** que la modification de l'acte d'établissement de l'école Saint-Pierre doit faire l'objet d'une consultation auprès de son conseil d'établissement et du comité de parents de la Commission scolaire;

**Considérant** le projet de l'acte d'établissement amendé de l'école Saint-Pierre soumis au conseil des commissaires;

**CC100531-03**

**En conséquence, sur proposition de madame Sylvie Charest, il est résolu à l'unanimité :**

- d'adopter, pour fins de consultation, le projet d'acte d'établissement amendé de l'école Saint-Pierre pour l'année scolaire 2010-2011, tel que déposé, selon lequel l'école partage les locaux de l'immeuble situé au 151, rue Potvin Sud, Alma avec l'école Arc-en-Ciel;
- de soumettre ce projet d'acte d'établissement amendé au conseil d'établissement de l'école Saint-Pierre et au comité de parents de la Commission scolaire, pour consultation;
- que le conseil d'établissement de l'école Saint-Pierre et le comité de parents transmettent leur avis au plus tard le 17 juin 2010.

**5. QUESTIONS DU PUBLIC**

Le conseil des commissaires accueille les questions et commentaires du président du conseil d'établissement de l'école Saint-Pierre et de certains membres du personnel de l'école Saint-Pierre concernant la modification proposée à l'acte d'établissement de cette école.

**6. CORRESPONDANCE**

Aucune

**7. INFORMATION**

**Aucune**

**8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CC100531-04 La séance est levée à 19 h 50 sur proposition de monsieur Jean-Marie Villeneuve, laquelle est adoptée à l'unanimité.**

Roxanne Thibeault, présidente

Christine Flaherty  
Secrétaire générale et directrice des communications